



**PROCES VERBAL DE L'ELECTION COMPLEMENTAIRE DES ASSESSEURS A LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE  
PREMIERE INSTANCE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES  
D'OCCITANIE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, le Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Occitanie, lors de l'assemblée plénière du jeudi 19 septembre 2024 a procédé à l'élection complémentaire de la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Occitanie.

L'élection s'est déroulée au siège du Conseil Régional à la Maison des Professions Libérales, 285 rue Alfred Nobel, 34000 MONTPELLIER, à partir de 10h30.

**1. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE**

Monsieur Bruno GUY Président du conseil, ayant rappelé aux conseillers ordinaires présents la procédure du scrutin, a invité les électeurs à élire un bureau de vote comprenant :

Un président en la personne de M. Pierre BESTUE.

Deux assesseurs en les personnes de Mme Evelyne CARLESSO et M. Eric LEFORT.

Pour scrutateur M. Laurent FAUX et Mme Béatrice RODRIGUEZ.

**2. RESULTATS**

**COLLEGE DES MEMBRES ET ANCIENS MEMBRES DES CONSEILS DE L'ORDRE EXCEPTES LES CONSEILLERS REGIONAUX ET NATIONAUX**

**LIBERAUX**

1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant à pourvoir.

| Nom des candidats (par ordre alphabétique) | Prénom des candidats | Nombre de voix obtenues | Rang | Résultat  |
|--|----------------------|-------------------------|------|-----------|
| MARTY-GAUBERT                              | Pierre               |                         |      |           |
| FYAD                                       | Cyrille              | 6                       | 1    | Titulaire |

Nombre d'inscrits : 2

Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls) : 14

Nombre de bulletins déclarés blancs : 0

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 19 septembre 2024 :

Monsieur MARTY-GAUBERT Pierre est déclaré inéligible pour défaut de paiement d'une cotisation ordinale.



**SALARIES**

1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant à pourvoir.

| Nom des candidats (par ordre alphabétique) | Prénom des candidats | Nombre de voix obtenues | Rang | Résultat  |
|--|----------------------|-------------------------|------|-----------|
| VILLARET                                   | Simon                | 8                       | 2    | Suppléant |
| DASTE                                      | Géraldine            | 11                      | 1    | Titulaire |

Nombre d'inscrits : 2

Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls) : 14

Nombre de bulletins déclarés blancs : 0

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 19 septembre 2024 :  
Tous les candidats sont éligibles.

**3. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS**

Fin du vote à 12h30

Fin du dépouillement à 15h00.

Absence de réclamation.

**4. CLOTURE DU PROCES VERBAL :**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 septembre 2024, à 15h35, en double exemplaires a été, après lecture, signé par le président du bureau de vote et les assesseurs.

Bruno GUY

Président du Conseil

Le président du bureau de vote – Pierre BESTUE

Assesseur – Evelyne CARLESSO

Assesseur – Eric LEFORT